



MISSION LOCALE
POUR LES JEUNES
PAU-PYRÉNÉES

Projet Associatif

2018 - 2023



Un engagement pour l'emploi & la formation

Sommaire

1. Préambule - Pourquoi un Projet Associatif ?	3
2. Les valeurs et missions communes aux Missions Locales	3
PRINCIPES FONDATEURS	4
Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté	4
Le métier des Missions Locales : une intervention globale au service des jeunes, en réseau avec les partenaires locaux.....	4
3. Les principales parties prenantes de la Mission Locale : leurs souhaits, leurs attentes	4
Les attentes des jeunes accueillis à la Mission Locale Pau-Pyrénées	4
Les attentes des pouvoirs publics et leur contribution financière à l’action de la Mission Locale	5
Les attentes des entreprises.....	6
4. Contexte socio-économique du territoire : objectif général spécifique à la Mission Locale de Pau	7
5. L’organisation du service	8
6. Les axes d’évolution et de progression pour les cinq années à venir	8
Axe 1 - Faire évoluer le positionnement initial en recentrant les interventions sur l’accompagnement à l’emploi et à la formation professionnelle	8
Axe 2 - Mettre en place une stratégie de développement partenarial.....	9
Axe 3 - Développer les relations avec les entreprises.....	10
Axe 4 - Renforcer les efforts et moyens en direction des jeunes situés dans les quartiers politique de la Ville QPV.....	10
Axe 5 - Se recentrer sur la quête de sources de financements stables.....	11
Axe 6 - Contribuer à la conférence des financeurs.....	11
7. Les engagements respectifs du Conseil d’Administration, de la Direction et des professionnels pour garantir la mise en œuvre du Projet Associatif	12



1. Préambule- Pourquoi un Projet Associatif ?

La Mission Locale Pau Pyrénées fête ses 36 ans : l'une des toutes premières à voir le jour sur le territoire national, suite au rapport Schwartz¹.

Nous sommes tous fiers d'œuvrer, chacun à son niveau, à la pérennisation de son action au service des jeunes de notre territoire.

Porteurs d'une Histoire, nous n'en sommes pas moins délégataires de Missions de Services Publics. A la confluence des politiques Jeunesses menées par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et les Communautés d'Agglomération ou de communes, nous ne pouvons pas faire fi des objectifs poursuivis par nos partenaires-donneurs d'ordre.

La Mission Locale Pau Pyrénées vient de traverser une période de mutations rapides, imposées, certes, par une forte contrainte financière, mais, également, par le souci d'une meilleure efficacité et de restauration d'un climat social serein.

A ce moment de notre histoire commune, nous souhaitons prendre le temps, ensemble, de mener une réflexion :

- ✓ quelles sont nos valeurs communes ?
- ✓ qu'est-ce qui fait sens entre nous ?
- ✓ quels sont nos objectifs partagés ?
- ✓ quelles sont nos ambitions pour la Mission Locale Pau Pyrénées ?
- ✓ comment nous projetons-nous dans les 5 années à venir ?

Sur ces bases, le Conseil d'Administration pose le cadre des actions de l'Association et les ambitions partagées pour la Mission Locale.

Ce Projet Associatif fixe les orientations stratégiques pour les années à venir.

Ce document de référence sera décliné, avec l'équipe des professionnels salariés, de manière opérationnelle, par l'écriture d'un Projet de Service.

Véritable outil de communication et de mobilisation, nous le voulons facteur d'un (encore) meilleur service rendu aux jeunes, en terme d'accueil, d'écoute, de suivi, d'orientation, de levée des freins à leur insertion professionnelle, et donc sociale.



2. Les valeurs et missions communes aux Missions Locales

La Mission Locale de Pau fait référence aux valeurs de l'Union Nationale des Missions Locales à savoir : « **Construire ensemble une place pour tous les jeunes** ».

Les Missions Locales remplissent une mission de Service Public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du Code du Travail.

Leur rôle a d'ailleurs été institutionnalisé en les intégrant au SPE (Service Public de l'Emploi).

Nous nous situons comme un des acteurs clé au service des Politiques Publiques de l'emploi et de la formation, au bénéfice des jeunes de notre territoire de compétence administrative : Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et Communauté de Communes du Pays de Nay.

¹ 1981 Rapport de Bernard Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

PRINCIPES FONDATEURS

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique.

Lutter contre l'exclusion des jeunes requiert la mobilisation de tous : jeunes, élus, service public, entreprises, partenaires sociaux, associations.

Chaque jeune devient acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.

Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté

- ✓ Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- ✓ Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- ✓ Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le métier des Missions Locales : une intervention globale au service des jeunes, en réseau avec les partenaires locaux

La force des Missions Locales est l'ancrage dans la réalité économique et sociale des territoires, au plus près des réseaux d'accès à l'emploi des jeunes.

Les Missions Locales sont à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes et repèrent sur leur territoire, les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et des entreprises du territoire, dont les missions locales ont une connaissance approfondie.

La Mission Locale de Pau est adhérente à l'Association Régionale des Missions Locales (ARML). Cette organisation en réseau est l'interlocutrice régionale des Services de l'État, du Conseil Régional, des acteurs institutionnels et sociaux au plan régional.

Elle participe, en lien avec les Missions Locales, à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Elle est représentée au sein des instances de l'Union nationale des Missions Locales (UNML).



3. Les principales parties prenantes de la Mission Locale : leurs souhaits, leurs attentes

Les attentes des jeunes accueillis à la Mission Locale Pau-Pyrénées

Les attentes des jeunes sont centrées sur l'accès à l'emploi ou à la formation. Leur préoccupation prioritaire est de gagner en autonomie au travers d'une perspective professionnelle ou de qualification.

Il s'agit pour nous, de les accompagner dans la construction d'un projet de vie professionnelle et sociale.

- ✓ La Mission Locale Pau-Pyrénées est clairement repérée dans ces missions et compétences.
- Le critère de succès pour les jeunes est leur stabilisation financière, matérielle et de reconnaissance sociale à travers l'accès à un emploi pérenne.

Les attentes des pouvoirs publics et leur contribution financière à l'action de la Mission Locale

Chaque acteur (Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes) traduit ses attentes au travers de conventions d'objectifs qualitatifs et quantitatifs en contrepartie d'un financement.

Quelle que soit la place occupée par les Pouvoirs Publics, on note une cohérence et une convergence de leurs attentes à l'égard de la Mission Locale.

✓ L'Etat : un partenaire, un contributeur financier à hauteur de 40%²

Les attentes majeures, pour l'Etat, sont de créer les conditions de mise en emploi des jeunes et de réaliser les objectifs qualitatifs et quantitatifs annexés aux différentes conventions.

→ Les critères de succès sont le nombre de sorties positives en emploi (CDD/CDI) ou en formation et le nombre de premiers accueils.

✓ La Région Nouvelle Aquitaine : un partenaire, un contributeur à hauteur de 10%

La préoccupation de la Région est tournée vers l'orientation, la formation, l'apprentissage des jeunes et la stabilisation des financements des Missions Locales de la Nouvelle Aquitaine.

Celle-ci vient de s'engager dans un partenariat renouvelé avec les Missions Locales à travers un Contrat de Projet 2018-2020. La non atteinte des objectifs quantitatifs visés n'est pas corrélée avec la remise en question des financements.

→ Le critère de succès est déterminé par le nombre annuel de jeunes en formation, en apprentissage.

✓ La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées : un partenaire, un contributeur à hauteur de 23%

L'attente principale est l'accès à l'emploi et à la qualification professionnelle des jeunes avec un regard attentif et une vigilance accrue sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et territoires de veille sociale.

→ Le critère de succès pour cet acteur est le nombre de jeunes en activité professionnelle et plus particulièrement ceux issus des QPV.

✓ La Communauté de Communes du Pays de Nay : un partenaire, un contributeur à hauteur de 3%

Signataire d'une convention de partenariat avec la Mission Locale, la CCP de Nay située en zone urbaine est particulièrement attentive aux actions développées sur son territoire en faveur de sa jeunesse, sur l'emploi, la formation et des projets phares tels que des forums emploi, apprentissage. . . .

→ Le critère de succès pour ce partenaire est le nombre de jeunes en activité professionnelle, les événementiels organisés sur le territoire.

² Pourcentage établi pour chacun des contributeurs à partir de la totalité des financements octroyés en 2017

- ✓ **Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, un partenaire, un contributeur à hauteur de 8%**

L'objectif visé par le Département est de participer activement à la prévention de l'entrée des jeunes dans les dispositifs RSA ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des jeunes bénéficiaires d'une mesure de Protection de l'Enfance.

- Le critère de succès pour le Conseil Départemental est le nombre de jeunes majeurs en emploi ou en formation qualifiante.

- ✓ **Le Pôle Emploi, un partenaire, un contributeur à hauteur de 6%**

La Mission Locale assure avec le Pôle Emploi, une action de co-traitance dans le cadre d'un accord national signé avec UNML.

Une passerelle (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) permet l'orientation vers la Mission Locale, de jeunes de 18-25 ans qui sont les plus éloignés de l'emploi, afin de bénéficier d'un accompagnement soutenu et renforcé de la Mission Locale en vue de développer leur employabilité à travers des actions spécifiques en amont.

Cette coopération opérationnelle est un partenariat clé pour favoriser le partage de savoir et d'outils.

- Les critères de succès est le nombre de jeunes accompagnés en PPAE et en emploi ou en formation.

Les attentes des entreprises

Leurs attentes sont liées à leurs besoins, souvent immédiats : la Mission Locale doit être en capacité d'être réactive à une demande de recrutement, de proposer des candidats adaptés au poste proposé (savoir être et savoir-faire), d'accompagner l'intégration du jeune au sein de l'entreprise, d'entreprendre une médiation entre l'employeur et le salarié en cas de besoin.

Les entreprises sont en attente d'information et de conseil sur les dispositifs de formation, les types de contrats et la facilitation de leurs démarches administratives notamment pour ce qui concerne les contrats aidés.

- Les critères de succès : être capable de répondre positivement à la première demande d'une entreprise, d'apporter une réponse au besoin dans le délai visé et avec des propositions de profils en adéquation avec le poste.



4. Contexte socio-économique du territoire : objectif général spécifique à la Mission Locale de Pau

Une emprise territoriale évolutive

La Mission Locale Pau-Pyrénées couvre l'ensemble des territoires de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (31 communes / 162 000 habitants) ainsi que la Communauté des communes du Pays de Nay (29 communes / 29 735 habitants).

Elle compte 12 points d'accueil sur Pau, Billère, Lons, Lescar, Poey de Lescar, Gan, Gelos, Bizanos, Nay et Bordes.

Une démographie stable

La population de la zone est relativement stable avec une forte densité de population par rapport à la moyenne départementale et régionale. Le niveau médian de vie est très légèrement supérieur au chiffre régional.

Par contre, le taux de pauvreté est plus élevé qu'au niveau départemental et la zone compte plus de bénéficiaires du RSA (2 points de plus que le 64 ; 1,5 de plus que la Région).

La part des moins de 26 ans dans les demandeurs d'emploi en fin de mois, 17,3%, est à quasi 1 point de plus que la moyenne départementale.

La part des niveaux V et infra est plus élevée sur cette zone (+3 par rapport à la Région et +4 par rapport au reste du département).

L'offre de formation, toutes voies et niveaux confondus, est riche et diversifiée.

Une économie dynamique et diversifiée

La zone d'emploi de Pau est classée comme « peu spécialisée à orientation tertiaire » par la Direccte, avec cependant quelques spécificités sectorielles : services aux entreprises, recherche et développement scientifique, industrie aéronautique, métallurgique et chimique.

De grands établissements industriels (agro-alimentaires et aéronautiques) sont présents.

La zone compte également un pôle de compétitivité dans le domaine des écotechnologies, de la filière équine

Tout cela concourt à l'attractivité démographique et économique de ce territoire notamment pour les actifs qualifiés. La zone est desservie par le réseau routier, ferroviaire et aéroportuaire.

Un repositionnement stratégique de la Mission Locale

Au vu de l'évolution des besoins du public, des attentes de nos instances de financement et des orientations du Conseil d'Administration, la Mission Locale a réaffirmé sa position d'acteur du Service Public de l'Emploi et a décidé un recentrage prioritaire de son action sur l'accès à la formation professionnelle et la mise en emploi des jeunes qu'elle accompagne au quotidien.

Bien entendu, ne perdons pas de vue l'approche globale que nécessite l'accompagnement de ces jeunes ; c'est pourquoi, des coopérations sont développées avec les associations et organismes qui œuvrent dans le domaine du logement, de la santé, de la création d'entreprises.

Ce repositionnement a conduit l'Association à mettre en œuvre en 2017, une restructuration économique et organisationnelle afin de se recentrer pour gagner en efficacité, en lisibilité et à adapter son budget de fonctionnement à ses moyens de financement en forte diminution.



5. L'organisation du Service

A ce jour, 31 salariés composent l'équipe actuelle.

Les orientations définies par le Conseil d'Administration conditionnent l'organisation du Service, articulé autour de quatre pôles transversaux.

- ✓ **Le pôle Administration** composé de la direction, de la comptabilité et du personnel administratif.
- ✓ **Le pôle Accueil et Accompagnement** constitué des Chargés d'accueil et des Conseillers généralistes d'insertion socioprofessionnelle qui ont pour mission d'accueillir et d'assurer l'accompagnement personnalisé des jeunes qui se présentent au Service.
- ✓ **Le pôle Supports et Ressources** en charge des actions de promotion de l'accès à la formation, à l'emploi en lien avec le réseau d'entreprises et le suivi des jeunes en contrat aidé (Emploi d'Avenir).
- ✓ **Le pôle Garantie Jeunes** constitué de professionnels dédiés à la mise en œuvre de ce dispositif piloté par les Services de l'Etat.



6. Les axes d'évolution et de progression pour les cinq années à venir.

Axe 1- Faire évoluer le positionnement initial en recentrant les interventions sur l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle

Contexte de départ :

Initialement, la Mission Locale avait une politique de développement sur des champs d'interventions élargis (logement, santé, accompagnement à la création d'entreprise, actions socio-culturelles, évènementiels). L'érosion des financements pour soutenir ces actions a amené la Mission Locale à se réinterroger sur la pertinence de maintenir ces prestations sans moyen financier adéquat.

Objectifs :

Réaffirmer notre position d'acteur du Service Public de l'Emploi, en recentrant prioritairement les interventions sur l'accès à la formation professionnelle et la mise en emploi des jeunes que nous accompagnons.

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

1.1- Ces prestations sont par ailleurs portées par d'autres acteurs associatifs experts en la matière (compétences qui relèvent de leur mission), par exemple : Habitat Jeunes, OGFA, Chambres de Commerce et des Métiers, BGE TEC GE CCOP...).

1.2- Consolider des relations avec ces acteurs de terrain (partenariat et synergie) pour répondre aux besoins des jeunes sur le plan du logement, de la santé et de l'accompagnement à la création d'entreprises.

1.3- Les missions des conseillers sont clarifiées et les attendus sont spécifiés : approche globale dans l'analyse des besoins du jeune et accompagnement personnalisé partagé avec

les autres acteurs spécifiques du territoire susceptibles d'intervenir dans le parcours du jeune.

1.4- Répondre aux obligations réglementaires du PACEA et se préparer à la montée en charge en 2018. Se l'approprier comme outil contractuel de référence qui pose le cadre de l'accompagnement personnalisé.

1.5- Poursuivre le développement des compétences des conseillers dans l'évaluation des besoins initiaux et potentialités du jeune (mobilité, déplacements, accès ou restauration des droits sociaux, compétences, ressources ...) en vue de la mobilisation du jeune vers l'emploi ou la formation.

1.6- Réaffirmer et communiquer auprès des jeunes sur les différentes actions développées en interne et en externe traitant de leur accompagnement vers l'emploi et la formation.

Indicateurs de suivi :

- Conventions signées avec les partenaires de terrain et renouvellement.

Pilote : le Directeur

Axe 2- Mettre en place une stratégie de développement partenarial

Contexte de départ :

Certains acteurs du territoire connaissent insuffisamment les prestations de la Mission Locale et le niveau de collaboration qui peut être développé.

Objectif :

Ces partenaires co-producteurs ou « fournisseurs » sont à identifier et à mobiliser pour une couverture territoriale optimale des besoins des jeunes.

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

2.1- Recenser les acteurs du territoire et le niveau actuel de coopération entretenu (ceux pour lesquels les collaborations sont étroites, ceux à réactiver et ceux à créer).

2.2- Mettre en place des rencontres institutionnelles et opérationnelles ciblées : analyse des besoins, type et niveau de collaboration, actions à conduire à court et moyen terme.

2.3- Maintenir un fort niveau d'implication dans le Réseau Local.

Indicateurs de suivi :

- ✓ Cartographie réalisée des acteurs potentiels et actuels.
- ✓ Revue du nombre de rencontres institutionnelles et évaluation trimestrielle.

Pilote : le Bureau

Axe 3- Développer les relations avec les entreprises

Contexte de départ :

Une des performances de la Mission Locale dépend de sa proximité avec les entreprises. La Mission Locale est insuffisamment offensive sur cet axe et doit étoffer davantage son réseau d'entreprises. Nous disposons pour ce faire, de référents entreprises (relations entreprises, réseau de parrainage) et de compétences internes.

Objectif :

Organiser une démarche de prospection active, prioritairement dans les entreprises pourvoyeuses d'emplois accessibles aux jeunes accompagnés.

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

3.1- S'appuyer sur des « employeurs militants » : exploiter les réseaux existants, par exemple : le CFA compte 350 contacts employeurs, le GEIQ service à la personne présente des besoins de recrutements importants.

3.2- Projeter des modalités d'organisations internes qui permettent de répondre aux besoins des entreprises de manière réactive (traitement des offres entrantes à partir d'une C. V. thèque interne actualisée pour mise en adéquation de l'offre avec les profils des jeunes, diffuser les offres via les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

3.3- Développer notre fonction conseil et appui auprès des entreprises sur les dispositifs d'aide à l'emploi et outils de la politique de l'emploi dans le cadre de la prospection.

Indicateurs de suivi :

- ✓ Rapports d'activités annuels.
- ✓ Tableau de bord hebdomadaire de prospection.
- ✓ Tableau indicateur hebdomadaire de mise en relation.

Pilote : Responsable Secteur

Axe 4 - Renforcer les efforts et moyens en direction des jeunes situés dans les « quartiers politique de la Ville »(QPV) et les territoires de veille

Contexte de départ :

Deux conseillers sont affectés dans les 2 QPV ; cependant, le nombre de jeunes qui se saisissent des dispositifs de la Mission Locale est faible.

Objectif :

Revoir les modalités de permanence en vue d'être au plus près de ces jeunes.

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

4.1- Renforcer les collaborations avec les acteurs de terrain de la prévention en place (MJC, Centre Social, VMV, Maison du Citoyen, Equipe Prévention Jeunesse ...).

4.2 -Réaffirmer notre implication sur ces territoires.

Indicateurs de suivi :

- ✓ Nombre de jeunes QPV accompagnés.

Pilote : Directeur

Axe 5 - Se recentrer sur la quête de sources de financements stables

Contexte de départ :

L'expérience démontre que les financements ponctuels et aléatoires ne permettent pas de garantir à long terme le budget de fonctionnement requis pour l'activité.

Objectif :

Garantir un financement stable et pérenne de l'association.

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

- 5.1- Abandonner les réponses à des projets ponctuels qui ne s'inscrivent pas dans la durée.
- 5.2- Adapter le périmètre de nos prestations à nos moyens financiers.
- 5.3- Négocier des financements stables permettant de répondre à notre mission de service public.

Indicateurs de suivi :

- ✓ Adéquation des ressources aux prestations de la commande publique.

Pilote : Président

Axe 6 - Contribuer à la conférence des financeurs

Contexte de départ :

Une instance de suivi de la performance de la Mission Locale est en cours d'organisation (elle ne dépend pas directement de notre seule volonté). Chaque Mission Locale disposera d'un contrat de projet spécifique avec la Région.

Depuis les 5 dernières années, la Mission Locale fait face à une baisse importante de ses dotations financières pour assurer son fonctionnement : les financements ne sont plus en adéquation avec les charges de structure.

Objectif :

Participer à mettre en œuvre la conférence départementale des financeurs pour sécuriser les ressources des missions locales (motion votée par l'AG du 11/12/17 de l'UNML).

Les actions en cours à ce jour et celles à développer :

- 6.1- Rencontre annuelle des financeurs, dont les techniciens et les politiques, pour rendre compte de nos actions et des moyens nécessaires.

Indicateurs de suivi :

- ✓ Effectivité des rencontres
- ✓ Taux de participation des acteurs concernés.

Pilote : Directeur



7. Les engagements respectifs du Conseil d'Administration, de la Direction et des professionnels pour garantir la mise en œuvre du Projet Associatif.

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un Projet Associatif qui encadre les orientations et les perspectives d'évolutions opérationnelles de la Mission Locale, acteur clé de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

Il a décidé, au travers du Projet Associatif de réaffirmer son engagement auprès de la jeunesse de l'ensemble des territoires de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et de la Communauté des communes du Pays de Nay.

Ce projet tient compte de la nette diminution des moyens financiers, qui nous a obligés à revoir notre modèle économique.

Le recentrage sur notre cœur de métier est déjà largement amorcé.

Ce projet réaffirme le mode d'intervention global de la Mission Locale au service des besoins et des attentes des jeunes du territoire.

Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour que tous les professionnels jouent un rôle actif dans cette dynamique d'engagement en faveur de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

Les membres du Conseil d'Administration et les professionnels apporteront toute leur expertise et leur savoir-faire dans ce nouveau et ambitieux projet.

Ils s'engagent à traduire sur le terrain, les orientations et perspectives d'évolutions opérationnelles dans leurs actions au quotidien auprès de nos usagers, dans leurs relations avec nos partenaires et les Pouvoirs Publics.

L'association s'engage à une révision de son Projet Associatif tous les cinq ans, à partir des besoins du public, de l'état des lieux de l'environnement économique et social, de l'évolution des politiques publiques et des opportunités de développement.